

INAUGURATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RECYCLERIE DE LUCCIANA

26 avril 2022 – Lucciana



Contact presse SYVADEC
Lorice Lautour, chargée de communication
07 76 58 95 80
lorice.lautour@syvadec.fr



LA RECYCLERIE DE LUCCIANA FAIT PEAU NEUVE !

Au terme de 10 mois de travaux, le réaménagement et l'agrandissement de la recyclerie de Lucciana sont terminés. Le site accueille désormais les usagers dans des conditions optimales.

La recyclerie de Lucciana, gérée par le SYVADEC, qui couvre les besoins en recyclage d'encombrants des 23 000 habitants de la Communauté de communes de la Marana Golo, vient d'être entièrement rénovée. Les travaux avaient un double objectif : améliorer le fonctionnement de la recyclerie et le service aux usagers.

> Agrandissement du site et nouveaux équipements pour un accueil amélioré et une sécurité optimale

Pour les usagers

Les usagers de la recyclerie de Lucciana bénéficient désormais d'un site plus sécurisé et plus facile d'accès. En effet, les voiries ayant été agrandie, ils peuvent maintenant y circuler plus facilement.

De plus, ces aménagements ont permis la mise en place d'une nouvelle filière de tri : les déchets spéciaux. Dorénavant, les usagers peuvent venir déposer tous leurs



produits de bricolage, de nettoyage ou encore de jardinage dans l'armoire à DDS prévue à cet effet ; et prochainement de nouvelles filières seront déployées.

Et à l'avenir, un espace réemploi verra le jour et permettra aux usagers de donner une seconde vie aux nombreux objets encore utilisables qui sont déposés. Appareils électroménagers, informatiques, matériel hi-fi, meubles, jouets, matériel de puériculture ou encore vélos seront proposés aux usagers selon la formule du troc : une personne apporte un objet, une autre le récupère, le tout sous la surveillance de l'agent de recyclerie.

Les scolaires des programmes pédagogiques du SYVADEC ne sont pas oubliés puisqu'un tout nouvel espace d'information et d'animation peut désormais les accueillir pour leur faire découvrir le site.

Pour les agents

Le fonctionnement de la recyclerie s'est vu amélioré : un pont à bascule permet désormais la pesée des camions prestataires du SYVADEC qui viennent enlever les déchets collectés à la recyclerie afin de les transporter vers les centres de tri et de conditionnement.

Les agents bénéficient eux aussi d'un site plus sécurisé, offrant un espace de travail confortable et plus adapté pour les agents, notamment grâce à la rénovation du local technique.

Informations techniques

Quai haut : 740 m².

Quai bas : 2 275 m².

Bennes à déchets : 7

Nouvelle filière : les déchets spéciaux.

Budget : 675 000 € HT

Financement : 60 % par l'ADEME & 40% SYVADEC

Maîtrise d'ouvrage : SYVADEC.

Entreprises : SARL S3C et SARL

MATPRO-SAV



CARTE D'IDENTITÉ DE LA RECYCLERIE DE LUCCIANA

La recyclerie de Lucciana répond aux besoins en recyclage des déchets du territoire de la Communauté de communes de la Marana Golo, ce qui représente un bassin de vie de 23 000 habitants répartis sur 10 communes.

Chiffres 2021

- Près de 5 000 tonnes de déchets réceptionnées dont 90 % sont envoyées sur des filières de recyclage et de valorisation ;
- 19 filières de recyclage disponibles : emballages, papier, verre, meubles, cartons, bois, gravats, métaux, déchets spéciaux, végétaux, textiles, cartouches d'encre, lampes, piles, bouteilles de gaz, déchets d'équipements électriques et électroniques, tout-venant, pneus et huiles.

Horaires d'ouverture

Du lundi au samedi
de 7h à 12h30 et
de 13h à 17h.

Le dimanche de 8h à 12h.
Fermé les jours fériés.

Téléphone

07 86 27 16 17

LE RÉSEAU DES RECYCLERIES DU SYVADEC

Le SYVADEC a fait du développement du réseau des recycleries et des filières de tri une priorité pour amplifier encore davantage le tri et atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne.

A l'échelle de la Corse, le SYVADEC déploie :

- > **23 recycleries** implantées sur tout le territoire
- > **2 écopoints** de proximité
- > **1 recyclerie mobile**. Ce service dessert la Communauté d'agglomération de Bastia ainsi que les Communautés de communes de la Marana Golo, du Cap Corse, de la Castagniccia Casinca et de Pasquale Paoli.

Actuellement, toutes ces infrastructures permettent de couvrir 18 intercommunalités, ce qui représente une population de 306 420 habitants.



LA RECYCLERIE : UN ESPACE DE TRI AU SERVICE DES PARTICULIERS

Pour le SYVADEC, en charge du traitement et du recyclage des déchets en Corse, la recyclerie constitue l'un des outils essentiels et incontournables pour inciter les habitants à trier toujours plus.

La recyclerie est un espace de tri dans lequel les particuliers viennent déposer gratuitement de nombreux déchets recyclables : des encombrants (meubles, électroménager) aux déchets électriques en passant par les déchets verts, les gravats, les cartons ou les déchets dangereux (produits de bricolage, nettoyage ou jardinage), les pneus ou encore le tout-venant (plastiques durs, grands films plastiques...).

Déposés dans des bennes dédiées, ces déchets seront traités et valorisés.

Près de **70 000 tonnes de déchets** sont déposées chaque année dans les recycleries dont près de **90 %** sont recyclés ou valorisés.

Ce qui représente 204 kg/habitant/an sur les 721 kg/habitant/an de déchets produits au total en 2021.

20 FILIÈRES DE RECYCLAGE AU SERVICE DES PARTICULIERS

Dans les recycleries du SYVADEC, les particuliers peuvent déposer différents types de déchets courants.

Les déchets dit « encombrants »

Meubles - Cartons - Bois - Métaux - Huiles - Végétaux - Gravats - Pneus - Bouteilles de gaz – Tout-venant - Déchets spéciaux (produits de bricolage, de jardinage, d'entretien...)

Les déchets électriques et électroniques

Écrans - Petits appareils ménagers - Gros électroménager froid - Gros électroménager hors froid

Les petits déchets

Textiles - Cartouches d'encre - Piles - Lampes

Le tri sélectif

Emballages - Papier - Verre

Les déchets alimentaires

Au sein du SYVADEC, une cellule innovation suit en permanence les évolutions dans ce domaine afin de mettre en place de nouvelles filières dès qu'elles sont techniquement opérationnelles.

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DÉPOSÉS À LA RECYCLERIE ?

Les déchets triés en recyclerie par les habitants sont conditionnés sur les différentes plateformes du SYVADEC puis envoyés vers des filières de recyclage locales ou nationales pour être transformés en nouveaux produits.

Les déchets sont recyclés :

- soit directement : le déchet est alors intégré directement comme une matière dans le process industriel pour fabriquer le même type de produit, par exemple le verre ou le papier ;
- soit après une phase de préparation : le déchet est démantelé pour en extraire chaque matière recyclable qui sera ensuite transformée en matière première pour servir à la fabrication de nouveaux objets, par exemple les meubles, les métaux ou textiles...



Chaque déchet est tracé, de la réception jusqu'aux usines de valorisation qui les transforment en matière première ou directement en nouveaux objets.

Le SYVADEC a pour cela contractualisé avec les éco-organismes et des repreneurs agréés par l'État, qui garantissent la traçabilité et le soutien financier afférent (soutien qui est intégralement reversé aux intercommunalités pour développer le tri).

Les éco-organismes partenaires : CITEO (emballages, papier et verre), Ecologic (équipements électriques et électroniques), EcoMobilier (meubles), EcoDDS (déchets dangereux spécifiques : peintures, solvants...), Ecosystem (lampes), Screlec (piles), Re-fashion (textiles)

GESTION DES DÉCHETS EN CORSE : QUI FAIT QUOI ?

L'Union Européenne définit le cadre et les objectifs de la politique environnementale et de gestion durable des déchets pour ses pays membres.

L'État décline la politique européenne à l'échelle nationale. Il en fixe le cadre réglementaire et les grandes orientations.

La Collectivité de Corse, dans le cadre des prescriptions nationales, définit et planifie la politique globale de gestion des déchets dangereux, non dangereux, et du BTP. A ce titre, elle élabore notamment le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND), ainsi que le plan de prévention et de gestion des déchets dangereux (PPGDD) et le plan BTP.

Les intercommunalités ont la responsabilité de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le SYVADEC met en œuvre la politique de gestion des déchets définie au niveau régional et assure le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Les entreprises et administrations sont responsables de tous les déchets générés par leur activité jusqu'à leur élimination ou valorisation finale. Cela concerne aussi les déchets assimilés aux déchets ménagers, même s'ils sont collectés par le service public ; les produits usagés issus d'un travail pour un client, dès que celui-ci les lui confie.

Le SYVADEC

Le Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse est un service public créé en 2007 par les 19 intercommunalités insulaires, pour assurer en leur nom le traitement et la valorisation des déchets ménagers de l'ensemble de la Corse. Elles mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur unique, dont l'action à l'échelle régionale garantit à la population un service équivalent dans toute l'île.

Aujourd'hui, la vocation initiale du SYVADEC s'est considérablement élargie au cadre plus vaste du développement durable. À côté de la gestion et du recyclage des déchets, il se mobilise activement pour développer l'économie circulaire et le réemploi local. Il milite pour la réduction des déchets à la source en favorisant le compostage et mène de nombreuses actions de prévention du tri et du gaspillage auprès du grand public.